

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1227961001
Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques	
Niveau décisionnel	Conseil d'arrondissement	Au plus tard le 2022-11-01
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Ne s'applique pas	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Autoriser une dépense totale de 339 973,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels au montant du contrat de 295 629,47 \$ taxes incluses à Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour le réaménagement du parc Montcalm - Appel d'offres public numéro 22-072-SP (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin	

Contenu

Contexte

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite procéder au réaménagement complet du parc Montcalm. Le parc est un des rares espaces verts dans ce secteur du district d'Étienne-Desmarteau. Les installations actuelles sont vétustes et un réaménagement complet est nécessaire pour répondre aux besoins de la population. L'objectif du projet est double, soit d'une part, d'aménager un « pas japonais/arboretum » dans le parcours de biodiversité Papineau du Plan de biodiversité de l'Arrondissement et d'autre part, de créer un espace habité au sein de ce pas japonais qui répond aux besoins des usagers du quartier en termes de desserte de loisirs et de détente. Ces aménagements devront miser sur des idées novatrices en termes d'aménagement et de paysage. Des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie sont requis pour finaliser le concept d'aménagement, produire les plans et devis et autres éléments techniques ainsi que surveiller la réalisation en chantier.

Le concept du parc Montcalm permettra de desservir une grande population âgée de 65 ans et plus (20 %), des familles monoparentales (une famille sur quatre) et une population appartenant à un groupe de minorité visible important (plus de 22,4 %) dans un contexte de pauvreté élevée (19 à 35 %).

Voici les éléments qui sont considérés dans le réaménagement du parc :

- Réaménager le parc dans un esprit inclusif avec une approche ADS+ et accessibilité universelle;
- Augmenter la canopée et bonifier la biodiversité végétale selon le principe de pas japonais;
- Créer une aire de jeux innovatrice pour les 2-5 et 5-12 ans;
- Créer un abri multifonctionnel;
- Créer une aire de rafraîchissement;
- Créer une aire de détente;
- Réaménager la plaine libre;
- Moderniser l'ensemble du système d'éclairage pour renforcer le sentiment de sécurité;

- Réduire les nuisances de l'avenue Papineau (côté avenue Papineau);
- Implanter des sentiers naturels et réviser les circulations dans le parc;
- Ajouter des infrastructures végétalisées, afin de retenir les eaux de pluie;
- Gérer les sols contaminés du site.

Le mandat consiste à fournir à l'Arrondissement les services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie et autres services complémentaires (ingénierie civile, hydrologie, structure, électrique), sans toutefois s'y limiter en vue de finaliser le concept d'aménagement, les plans et devis techniques, les documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux, la gestion de projet et de chantier (négociation avec l'entrepreneur, approbation de travaux contingents, décomptes et tout autre activité requise). Ce projet doit répondre aux besoins exprimés par l'Arrondissement.

Le projet bénéficie d'une contribution financière du Programme des installations sportives extérieures (PISE).

L'appel d'offres public a été publié dans « Le Devoir », sur le site internet de la Ville et sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 28 jours, soit du 30 août au 26 septembre 2022. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis. La durée de validité de la soumission est de 120 jours.

Décision(s) antérieure(s)

CA21 260149 – 5 juillet 2021 – Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 (PISE), pour la réfection du terrain de balle sud du parc Beaubien et le réaménagement du parc Montcalm et confirmer la participation de l'Arrondissement au financement du projet.

Description

Le présent dossier vise à obtenir l'aval du conseil d'arrondissement pour accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie (électricité, structure et génie civil) à la firme « Groupe Marchand Architecture & Design inc. ».

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architecture de paysage à l'intérieur du contrat.

Les firmes auront à rendre, pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés complémentaires;
- les documents de présentation du projet;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation;
- la demande de permis au Service de l'eau;
- la surveillance des travaux;
- la gestion du projet en période de construction;
- les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon l'avancement des services rendus.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter un montant de 44 344,42 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur du mandat, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire.

Justification

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la première étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Lors de la deuxième étape, des soumissionnaires restants, celui avec le plus bas

prix est sélectionné.

Il y a eu onze preneurs du cahier des charges, dont cinq firmes d'architecture de paysage et cinq firmes d'ingénieur. Une firme d'architecture de paysage est passée à la deuxième étape.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Groupe Marchand Architecture & Design inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant de 295 629,47 \$, taxes incluses.

Soumissionnaires conformes	Note	Prix (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Groupe Marchard Architecture & Design inc. (GMAD)	76,50%	257 125,00 \$	295 629,47 \$
Dernière estimation (Arrondissement)		325 000,00 \$	373 668,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			295 629,47 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-78 039,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-20,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			

Des erreurs de calcul ont été corrigées sur la soumission déposée par « Groupe Marchand Architecture & Design inc. ». Le montant corrigé de cette soumission est de 295 629,47 \$, taxes incluses.

L'écart entre le prix de soumission et l'estimation est justifié par une sous-estimation des services requis en hydrologie. L'intégration d'infrastructures végétalisées pour la gestion des eaux pluviales dans les parcs est une nouvelle pratique et les firmes pourraient sous-estimer les efforts nécessaires pour répondre aux exigences de la Ville.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le chargé de projet à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres, notamment les services supplémentaires, afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tel que défini dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

La firme « Groupe Marchand Architecture & Design inc. » ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Par ailleurs, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité

en matière de contrats publics.

L'autorisation de soumissionner de l'Autorité des marchés publics (AMP) était requise dans le cadre de ce contrat. « Groupe Marchard Architecture & Design inc. » détient une autorisation de l'AMP valide jusqu'au 23 juillet 2023.

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, requiert qu'une évaluation de rendement de l'adjudicataire soit effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Aspect(s) financier(s)

La dépense pour les services professionnels est de 295 629,47 \$, taxes incluses, et la dépense pour les contingences est de 44 344,42 \$, taxes incluses.

La dépense totale est de 339 973,89 \$, taxes incluses.

Les crédits nécessaires pour le présent dossier sont prévus au PDI 2022-2031 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir ! Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

Développement durable

Impact(s) majeur(s)

N/A

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

N/A

Opération(s) de communication

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Octroi du contrat : octobre 2022

Finalisation du concept : octobre à décembre 2022

Plans et devis : janvier à mars 2023

Appel d'offres et octroi contrat de réalisation : printemps 2023

Réalisation : été/automne 2023

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2022-10-03

Fin: 2024-11-15

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant	Sens de l'intervention
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Parties prenantes	Services

Responsable du dossier Anik Nigella BLONDIN Architecte paysagiste Tél. : 514 949-5429 Télécop. : 514 868-3915	Endossé par: Guylaine DÉZIEL Directrice du développement du territoire et des études techniques Tél. : 514-868-3882 Télécop. : 000-0000 Date d'endossement : 2022-09-30
--	--

Approbation du Directeur de direction Tél. : Approuvé le :	Approbation du Directeur de service Tél. : Approuvé le :
---	---

Numéro de dossier : 1227961001